



RÉDUIRE LA DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES
PESTICIDES SYNTHÉTIQUES

Favoriser une agriculture plus résiliente au
moyen d'une approche transitionnelle

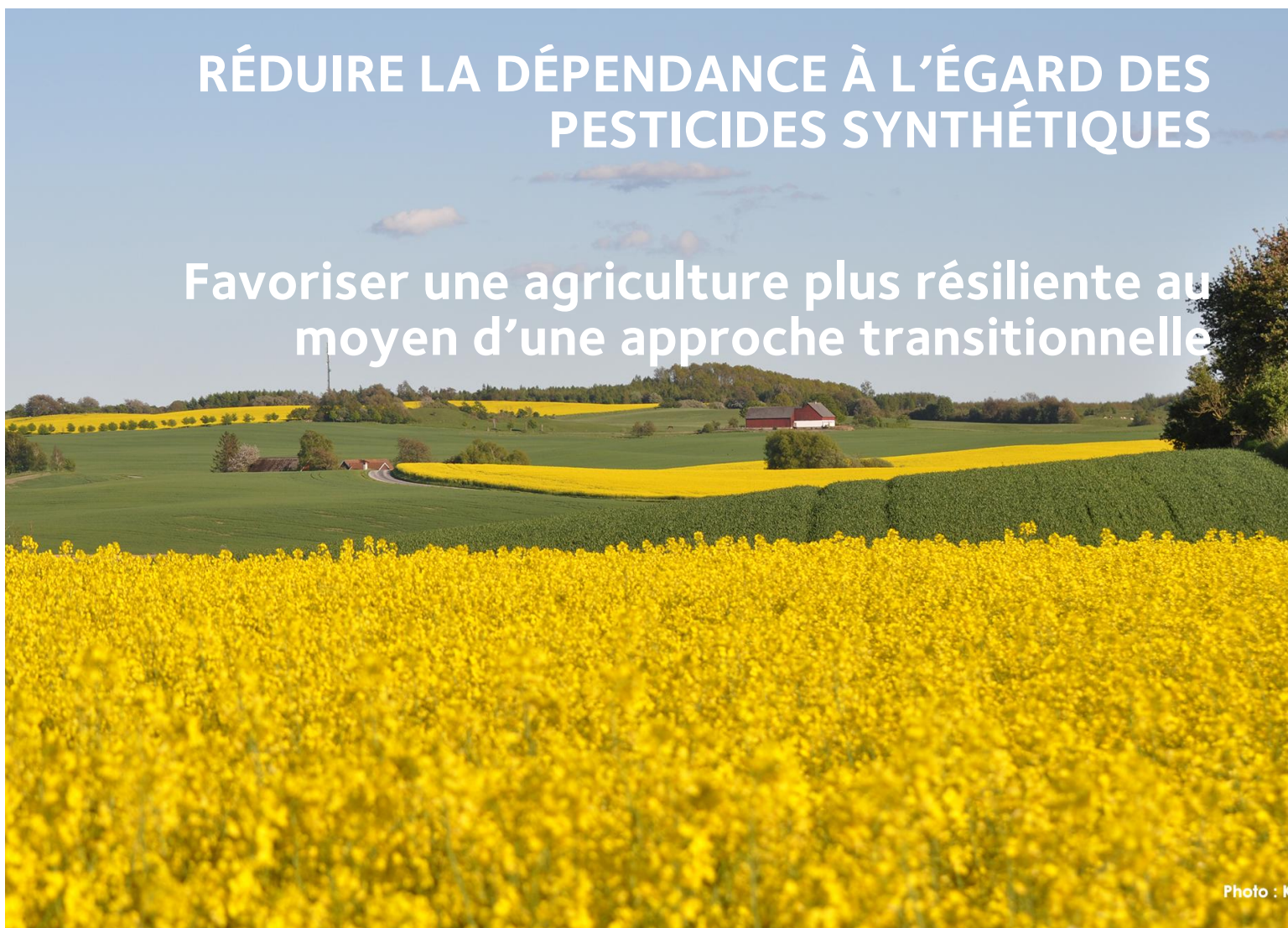


Photo : K

Recommandations pour le prochain cadre stratégique (PCS)

Table des matières

| | |
|---|----|
| Sommaire | 4 |
| Réduire l'utilisation de pesticides synthétiques diminue les risques dans un contexte changeant | 5 |
| Encourager l'ensemble des producteurs à réduire leur utilisation de pesticides synthétiques grâce à une approche transitionnelle | 8 |
| Recommandations relatives aux domaines prioritaires déterminés par AAC | 10 |
| Domaine prioritaire numéro 1 du PCS : Recherche, science et innovation | 11 |
| Recommandation 1. Soutenir la recherche en matière d'innovation qui contribue à réduire la dépendance aux intrants synthétiques. | 11 |
| Recommandation 2. Investir, en collaboration avec les producteurs, dans la mise au point d'outils de gestion bénéfique afin de rendre la réduction de l'utilisation de pesticides synthétiques accessible et réalisable pour l'ensemble des producteurs agricoles. | 11 |
| Recommandation 3. Investir dans a) le renforcement des capacités des agronomes et des associations d'agriculteurs pour la diffusion d'outils de pratiques de gestion bénéfiques localement adaptées et dans b) le transfert de connaissances entre les agronomes et les producteurs ainsi qu'entre producteurs. | 13 |
| Recommandation 4. Procéder à des analyses du cycle de vie de l'énergie grise pour chaque secteur de l'agriculture et récompenser les producteurs pour leurs performances en matière d'efficacité énergétique. | 13 |
| Recommandation 5. Investir dans les innovations qui reconnaissent et soutiennent le caractère multifonctionnel de l'agriculture. | 14 |
| Recommandation 6. Augmenter les investissements dans la recherche et le développement de l'industrie de l'agriculture biologique. | 14 |
| Domaine prioritaire numéro 2 du PCS : Durabilité environnementale et changements climatiques | 15 |
| Recommandation 7. Élaborer une vision et une stratégie globales assorties de résultats mesurables afin de réduire l'utilisation des pesticides synthétiques dans l'ensemble des secteurs de l'agriculture. | 16 |
| Recommandation 8. Encourager l'adoption et la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques qui contribuent à réduire l'utilisation de pesticides synthétiques. | 17 |
| Recommandation 9. Éliminer les subventions pour le carburant et encourager la transition vers des carburants à faible teneur en carbone. | 18 |
| Domaine prioritaire numéro 3 du PCS : Gestion des risques | 18 |

| | |
|---|----|
| Recommandation 10. Reconnaître les pratiques de gestion bénéfiques qui contribuent à réduire la dépendance aux pesticides synthétiques en tant que stratégies d'atténuation des risques en ce qui concerne l'admissibilité aux programmes de GRE et au soutien particulier. | 19 |
| Recommandation 11. Reconnaître que les producteurs qui effectuent la transition vers la culture biologique et ceux qui sont engagés dans la production biologique devraient bénéficier dans une mesure égale des programmes de GRE. | 20 |
| Domaine prioritaire numéro 4 du PCS : Marchés et commerce | 20 |
| Recommandation 12. Soutenir des possibilités de commercialisation variées et à courtes chaînes d'approvisionnement. | 21 |
| Recommandation 13. Soutenir l'expansion du marché des produits biologiques tant à l'échelle nationale qu'internationale. | 21 |
| Domaine prioritaire numéro 5 du PCS : Confiance du public | 22 |
| Recommandation 14. Investir dans l'amélioration de la surveillance et de la collecte de données en ce qui concerne l'utilisation de pesticides synthétiques en agriculture. | 22 |

Sommaire

Les objectifs globaux du prochain cadre stratégique (PCS) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) visent à favoriser la croissance durable, l'innovation, l'adaptabilité, la prospérité et la compétitivité du secteur agricole canadien. Néanmoins, chacun de ces objectifs fort louables se voit entravé par la surdépendance sans cesse croissante envers les pesticides synthétiques qui prédomine actuellement au Canada.

Dans un contexte de conditions difficiles telles que le changement climatique, la pollution de l'eau, la détérioration des sols et le déclin des populations de pollinisateurs, le PCS doit favoriser une production agricole qui contribue à atténuer les risques et à renforcer notre capital naturel (le sol, l'eau, la biodiversité et l'air) dont l'agriculture dépend. En outre, le PCS doit répondre aux objectifs du Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique qui visent entre autres à améliorer le stockage du carbone dans les sols agricoles et à stimuler l'innovation permettant de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les effets.

Pour cela, le PCS doit élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de réduction de l'utilisation de pesticides synthétiques en tant qu'élément essentiel d'une stratégie d'atténuation des risques et des effets liés au changement climatique. Une stratégie nationale de réduction de l'utilisation des pesticides synthétiques constitue un outil puissant qui englobe tous les objectifs du PCS étant donné qu'elle vise à renforcer la capacité des sols à stocker le carbone et qu'elle contribue à réduire les bilans d'énergie intégrée, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'eau tout en créant des écosystèmes plus sains et plus biodiversifiés où les pollinisateurs peuvent survivre et prospérer.

Si cette mesure est implantée avec le soutien adéquat du gouvernement et est dotée d'une vision et d'un plan d'action qui visent à soutenir les producteurs dans la réduction de la dépendance envers les pesticides synthétiques grâce à des mesures incitatives qui encouragent les pratiques de gestion bénéfiques qui minimisent leur utilisation, les producteurs ne subiront pas de pertes financières et les premiers à adopter ces pratiques seront également les premiers à bénéficier de leurs retombées. Le PCS doit tenir compte du fait qu'une telle transition, c'est-à-dire d'une production en monocultures à risques et à intrants synthétiques élevés vers une production mieux adaptée localement et plus biodiversifiée dont les risques et les intrants synthétiques sont faibles, s'effectue dans un continuum : c'est pourquoi il doit proposer de nombreuses stratégies évolutives pouvant être adaptées aux différents besoins des producteurs agricoles.

Des suggestions de solutions possibles et réalisables sont formulées pour cinq des six domaines prioritaires déterminés par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), dont plusieurs s'appuient sur

les cadres stratégiques précédents. En somme, des investissements dans l'innovation, les outils, le renforcement des capacités, le transfert de connaissances, les incitatifs fiscaux et les programmes d'assurance qui soutiennent les solutions éprouvées telles que la lutte antiparasitaire intégrée (LAI), les techniques agroécologiques et les pratiques agricoles biologiques, permettront au secteur de l'agriculture de devenir plus résilient et d'assurer la viabilité des exploitations agricoles et l'atteinte de nouveaux sommets dans la production de produits agricoles canadiens de qualité.

Réduire l'utilisation de pesticides synthétiques diminue les risques dans un contexte changeant

La viabilité d'une exploitation agricole dépend d'une multitude d'éléments, notamment : des recettes agricoles durables ; un revenu équitable pour les producteurs agricoles ; des écosystèmes équilibrés avec des terres saines, de l'eau propre et de l'air pur ; la santé et le bien-être des producteurs qui tentent de subsister grâce à la terre ainsi que du dynamisme des collectivités rurales dont le développement économique et la préservation de la culture dépendent de l'agriculture. Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) doit tenir compte de tous ces éléments dans l'élaboration du prochain cadre stratégique (PCS) afin d'atteindre ses objectifs globaux qui visent à favoriser un secteur de l'agriculture qui soit durable, novateur, prospère, adaptable et concurrentiel. Néanmoins, il est essentiel de reconnaître la surdépendance du Canada à l'égard des pesticides synthétiques et que, en plus d'entraîner des répercussions négatives sur tous les éléments qui assurent la viabilité d'une exploitation agricole, l'augmentation de cette dépendance entrave les progrès potentiels dans l'atteinte des objectifs fort louables du PCS.

L'utilisation des pesticides synthétiques au Canada ne cesse de s'accroître, et le rapport intitulé [*L'agriculture écologiquement durable au Canada : Série sur les indicateurs agroenvironnementaux \(1981-2011\)*](#) démontre que [l'indicateur des pesticides](#) continue de se détériorer. Cette situation n'est pas uniquement attribuable à l'augmentation des terres cultivées qui dépendent des pesticides synthétiques, mais également au fait que de plus grandes quantités de pesticides synthétiques sont appliquées par hectare de terre afin de pallier [leur efficacité décroissante en raison des problèmes parasitaires grandissants, des promesses non tenues relativement aux cultures génétiquement modifiées et de la résistance des ravageurs toujours plus forte](#). De nombreux producteurs préconisent maintenant une approche qui favorise l'application simultanée de multiples pesticides synthétiques —

même lorsqu'ils utilisent des pesticides à large spectre d'action — puisque l'application d'un seul pesticide n'est plus suffisamment efficace. En définitive, les pesticides synthétiques ne peuvent que contourner — et non éliminer — la barrière écologique qui empêche la production simplifiée et normalisée de monocultures.

On prévoit qu'en raison du changement climatique, la prévalence et la diversité des ravageurs et des maladies agricoles [augmenteront au Canada](#). Plus que jamais, la production agricole doit être résiliente : non seulement elle doit pouvoir affronter les risques croissants, mais aussi s'y adapter et les atténuer. Les pesticides synthétiques ne peuvent plus être considérés comme une solution innovante en raison des effets négatifs suivants qu'ils entraînent :

- **La dégradation de la capacité des sols à soutenir la croissance des végétaux** — La qualité des [sols agricoles canadiens s'est améliorée récemment pour passer à un état « moyen »](#). Néanmoins, il est possible d'en faire beaucoup plus pour améliorer la santé globale des sols fertiles du Canada, et plus particulièrement leur contenu en matière organique. Les pesticides synthétiques tuent les bactéries et les champignons, des organismes du sol importants qui jouent un rôle essentiel dans la création de matière organique qui engendre la croissance des végétaux. De nombreuses études révèlent que le rendement des cultures diminue, et chute même parfois, lorsque la santé des sols et les fonctions naturelles des écosystèmes atteignent un point critique après des années d'application de pesticides synthétiques.
- **La dégradation de la capacité des sols à stocker le carbone et à atténuer les effets du changement climatique** — La capacité du sol à stocker le carbone dépend de la matière organique qu'il contient. Alors que les sols agricoles devraient constituer l'un des plus importants puits de carbone du Canada, les pesticides synthétiques tuent les champignons et les bactéries nécessaires à la création de la matière organique du sol et minent son potentiel en matière de stockage du carbone et d'atténuation des effets du changement climatique. Au cours des 20 dernières années, dans certaines régions du Canada, la matière organique des sols fertiles du Canada a considérablement diminué et le risque de dégradation de la teneur en carbone organique du sol [demeure élevé](#).
- **La qualité de l'eau** — En dépit du fait que les pratiques de conservation de l'eau s'améliorent au sein du secteur de l'agriculture canadienne, [la qualité de l'eau se détériore](#). De plus en plus, les pesticides synthétiques [s'infiltrent dans les bassins hydrographiques](#) partout au Canada et contaminent et polluent les écosystèmes. Et partout au pays, on retrouve des pesticides synthétiques non seulement dans les bassins hydrographiques, mais également dans l'eau potable traitée, deux effets fort préoccupants étant donné leurs répercussions sur l'environnement et la santé humaine.

- **La santé de pollinisateurs** — Le [déclin des populations de pollinisateurs](#), y compris les abeilles et les papillons monarques, découle des effets de l'exposition aux insecticides synthétiques sur leur santé ainsi que de la perte d'habitat et de sources d'alimentation causée par leur utilisation accrue. Les pollinisateurs sont essentiels à la production de nombreuses cultures au Canada et jouent un rôle écologique crucial au sein des écosystèmes du pays.
- **La viabilité économique** — Les gains réalisés par le secteur de l'agriculture en matière de rendement des cultures ont été considérables. Toutefois, l'ampleur de cette augmentation du rendement et des profits a été dépassée par les taux selon lesquels l'utilisation des pesticides synthétiques (incluant les semences traitées) et les coûts associés ont augmenté. Selon le dernier recensement canadien (2016), les profits des exploitations agricoles demeurent stables alors que leur niveau d'endettement ne cesse de croître, en partie à cause de l'augmentation des coûts des semences traitées et des pesticides synthétiques. Les producteurs qui utilisent des semences traitées et des pesticides à grandes doses verront leurs profits diminuer de plus en plus s'ils souhaitent maintenir des prix à la ferme concurrentiels.

La réduction de l'utilisation des pesticides synthétique au Canada ne doit pas s'effectuer au détriment de la rentabilité. De plus en plus d'études démontrent que la diminution de l'utilisation des pesticides synthétiques n'entraîne pas de diminution des revenus des producteurs agricoles. Par exemple, une [importante étude réalisée récemment](#) a révélé que l'utilisation de pesticides synthétiques pourrait être réduite de façon significative dans plus des trois quarts des exploitations agricoles sans entraîner de pertes de revenus ou de rendement de culture. Le mythe selon lequel les pesticides sont essentiels pour nourrir une population mondiale grandissante a été déboulonné en mars 2017 [dans un rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation et du Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux de l'Organisation des Nations Unies](#). Le rapport critique vertement le déni systématique des dommages causés par les pesticides dont font preuve les fabricants de pesticides du monde entier, leurs « pratiques commerciales agressives et contraires à l'éthique » ainsi que les pressions qu'ils ont exercées auprès des décideurs et qui ont « entravé les réformes et paralysé les initiatives visant à restreindre l'utilisation des pesticides ».

Encourager l'ensemble des producteurs à réduire leur utilisation de pesticides synthétiques grâce à une approche transitionnelle

La lettre de mandat du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lawrence MacAulay, stipule que le gouvernement du Canada s'engage à :

« [...] travailler avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires intéressés afin d'aider le secteur à s'ajuster aux changements climatiques et à mieux gérer la question de la conservation de l'eau et du sol [...] ».

Pour respecter cet engagement, il est essentiel que le secteur de l'agriculture canadienne effectue une transition vers une **production qui utilise moins de pesticides synthétiques grâce à du soutien et à des mesures qui incitent à l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques favorisant la régénération des sols, de faibles bilans d'énergie grise, la santé des pollinisateurs et la conservation de l'eau**. Ces pratiques de gestion bénéfiques sont tributaires de solutions élaborées au Canada et adaptées localement afin de répondre aux besoins des différents systèmes écologiques au sein desquels l'agriculture est enracinée. **Puisque la dépendance excessive et grandissante du Canada envers les pesticides synthétiques entraîne la dégradation et la déstabilisation du capital naturel sur lequel l'agriculture repose, un PCS permettant de réduire la dépendance à l'égard des pesticides synthétiques et incitant à l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques permettra de réduire les risques associés à la production et favorisera la résilience du secteur agricole canadien (Tableau 1).**

Tableau 1. La production agricole qui dépend fortement des pesticides synthétiques présente des risques élevés en raison des effets déstabilisants qu'ils entraînent sur l'écosystème dont la production agricole dépend. En comparaison, une production agricole moins dépendante des pesticides synthétiques qui met en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques, y compris la lutte antiparasitaire intégrée, les techniques agroécologiques et les pratiques agricoles biologiques, s'avère plus résiliente et moins risquée en raison de sa capacité d'adaptation et de son potentiel à réduire les risques et même d'en atténuer les effets.

| Effets et risques | FORTE DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES PESTICIDES SYNTHÉTIQUES | DÉPENDANCE MOINDRE À L'ÉGARD DES PESTICIDES SYNTHÉTIQUES |
|--|---|---|
| STOCKAGE DU CARBONE | Diminution de la capacité du sol à stocker le carbone — L'agriculture contribue au changement climatique. RISQUES ACCRUS | Augmentation de la capacité du sol à stocker le carbone — L'agriculture atténue les effets du changement climatique. RISQUES ATTÉNUÉS |
| CROISSANCE DES VÉGÉTAUX | Diminution de la teneur en matière organique du sol — L'agriculture devient moins viable avec le temps. RISQUE ACCRU | Augmentation de la teneur en matière organique du sol — L'agriculture devient plus résiliente et plus prospère. RISQUE DIMINUÉ |
| SANTÉ DES POLLINISATEURS | Détérioration de la santé des pollinisateurs — L'agriculture devient précaire en raison de la perte de services écosystémiques essentiels des pollinisateurs. RISQUE ACCRU | Santé des pollinisateurs non affectée — L'agriculture n'est pas déstabilisée. RISQUE GÉRÉ |
| BIODIVERSITÉ | Diminution de la biodiversité en raison des produits toxiques — La capacité d'adaptation de l'agriculture est réduite dans un écosystème déstabilisé. RISQUE ACCRU | Amélioration de la biodiversité par les pratiques de gestion bénéfiques qui encouragent la diversité — La capacité d'adaptation de l'agriculture est améliorée dans un écosystème équilibré. RISQUE DIMINUÉ |
| VULNÉRABILITÉ AUX RAVAGEURS | Augmentation de la vulnérabilité aux infestations et de la résistance des ravageurs — La capacité d'adaptation de l'agriculture diminue et les récoltes en souffrent. RISQUES ACCRUS | Les infestations de ravageurs sont observées de près et gérées pour prévenir le renforcement de la résistance des ravageurs — La capacité d'adaptation de l'agriculture est maintenue et les récoltes ne sont pas affectées. RISQUES ATTÉNUÉS |
| CHARGE EN ÉLÉMENTS NUTRITIFS | Augmentation du lessivage des éléments nutritifs en raison de la teneur réduite du sol en matière organique — Le rendement agricole diminue. RISQUE ACCRU | Diminution du lessivage des éléments nutritifs grâce à une teneur en matière organique maintenue stable — Le rendement agricole n'est pas affecté. RISQUE DIMINUÉ |
| BASSINS HYDROGRAPHIQUES | Les bassins hydrographiques sont pollués par les pesticides synthétiques — La santé globale des écosystèmes et les sources d'approvisionnement en eau en zones agricoles se détériorent. RISQUE ACCRU | La santé des bassins hydrographiques est préservée — Les sources d'approvisionnement en eau ne sont pas affectées. RISQUE GÉRÉ |
| ÉNERGIE GRISE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE | Bilans élevés d'énergie grise provenant de la fabrication, du transport et de l'épandage des pesticides synthétiques — L'agriculture contribue à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES). RISQUES ACCRUS | Bilan d'énergie grise réduit — L'agriculture contribue à faire diminuer les émissions de GES. RISQUES ATTÉNUÉS |

Une stratégie nationale de réduction de l'utilisation des pesticides synthétiques assortie d'une vision globale et d'un plan d'action qui encouragent la transition vers les pratiques de gestion bénéfiques, y compris la lutte antiparasitaire intégrée, les techniques agroécologiques et les pratiques agricoles biologiques constitue un plan universel de réduction des risques et d'atténuation des effets du changement climatique pour le PCS. La stratégie nationale de réduction de l'utilisation de pesticides synthétiques doit mettre l'accent sur le processus de transition pour l'ensemble des producteurs de tous les secteurs, notamment en reconnaissant et en encourageant des solutions évolutives et modulables qui s'insèrent dans un continuum.

Il existe de bons exemples de stratégies nationales de réduction de l'utilisation des pesticides synthétiques mises en œuvre dans d'autres pays, notamment en [Allemagne et au Royaume-Uni](#). Qui plus est, la province de Québec s'est dotée d'une ambitieuse [Stratégie québécoise sur les pesticides](#) qui devrait servir de solide référence en ce qui concerne les éléments qui doivent être favorisés à l'échelle fédérale pour toutes les provinces et tous les territoires. Les stratégies nationales de réduction de l'utilisation des pesticides les plus efficaces sont celle qui combinent des stratégies qui encouragent l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques, particulièrement en ce qui concerne la lutte antiparasitaire intégrée et, de façon plus générale, qui soutiennent la transition vers les pratiques agricoles biologiques. La France est devenue le chef de file mondial en la matière après avoir reconnu que sa stratégie nationale de réduction de l'utilisation des pesticides [n'atteignait pas les cibles et les objectifs escomptés sans le soutien nécessaire au renforcement des capacités et sans des mesures incitatives pour amorcer la transition](#) vers les pratiques de gestion bénéfiques en général et vers les techniques agroécologiques plus spécifiquement. Par conséquent, la France a élaboré le tout premier [projet agroécologique](#) pour une transition vers les pratiques écologiques, qui comprend des paiements de transition versés aux producteurs, des centres de planification de transition, du soutien marketing et des réseaux de producteurs.

Recommandations relatives aux domaines prioritaires déterminés par AAC

Les recommandations suivantes constituent toutes des éléments importants d'une stratégie nationale de réduction de l'utilisation des pesticides au Canada afin d'inciter l'ensemble des producteurs agricoles à effectuer la transition vers une utilisation réduite des pesticides synthétiques. Des recommandations sont fournies pour cinq des six domaines prioritaires du prochain cadre stratégique (PCS) ainsi que des exemples de solutions concrètes et immédiatement réalisables.

Domaine prioritaire numéro 1 du PCS : Recherche, science et innovation

Recommandation 1. Soutenir la recherche en matière d'innovation qui contribue à réduire la dépendance aux intrants synthétiques.

Les activités de recherche et développement (R et D) financées dans le cadre du PCS doivent en premier lieu viser à améliorer les connaissances et à innover en ce qui concerne les aspects suivants de façon à réduire le recours aux intrants synthétiques :

- Les pratiques de [lutte antiparasitaire intégrée \(LAI\)](#)
- La [rotation à long terme et diversifiée des cultures](#)
- La diversification des cultures intercalaires et des cultures de couverture
- La régénération du sol et le stockage du carbone
- La santé des pollinisateurs, incluant la protection et l'amélioration des habitats et des sources d'alimentation
- La santé des bassins hydrographiques, incluant la diminution de la pollution de l'eau
- L'élaboration et la sélection participatives de semences adaptées localement et à faibles intrants synthétiques
- L'adoption de pratiques qui réduisent les bilans d'énergie grise

Ces recommandations font partie de pratiques de gestion bénéfiques les plus importantes pour réduire la dépendance aux pesticides synthétiques. D'autres pratiques issues de l'agroécologie et de l'agriculture biologique constituent également des pratiques de gestion bénéfiques et doivent être priorisées dans le financement de la R et D.

Recommandation 2. Investir, en collaboration avec les producteurs, dans la mise au point d'outils de gestion bénéfique afin de rendre la réduction de l'utilisation de pesticides synthétiques accessible et réalisable pour l'ensemble des producteurs agricoles.

Une variété d'outils de gestion bénéfique localement adaptés issus des pratiques de la lutte antiparasitaire intégrée, des pratiques agroécologiques et biologiques doivent être mis au point afin d'offrir aux agriculteurs des stratégies viables et éprouvées pour des productions agricoles de nature et d'envergure variées. Ces outils donnent aux agriculteurs la confiance nécessaire pour adopter de nouvelles pratiques en plus de leur permettre de gérer les risques durant le processus de réduction de

l'utilisation des pesticides synthétiques. Pour les producteurs agricoles, amorcer une transition vers de nouvelles pratiques est toujours associé à un lot de risques. C'est pourquoi des outils de gestion bénéfique accessibles et éprouvés permettent de gérer les incertitudes et obtenir de bons résultats rapidement, tout en instaurant auprès des agriculteurs le sentiment généralisé que peu importe à quel point la transition semble risquée à court terme, la réduction de l'utilisation des pesticides synthétiques *diminue* dans les faits les risques tant à court qu'à long terme.

Le Centre pour la lutte antiparasitaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a créé d'importantes ressources au moyen d'une [série de fiches d'information sur la protection durable des cultures](#) afin de favoriser une agriculture à usage limité de pesticides synthétiques pour certaines cultures que l'on retrouve au Canada. Ces fiches proposent des approches de lutte antiparasitaire qui n'affectent pas le rendement des cultures combinées à des pratiques de gestion bénéfiques adaptées localement qui réduisent la dépendance aux intrants synthétiques. Le PCS doit favoriser un travail de collaboration entre les producteurs qui mettent déjà en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques et le Centre pour la lutte antiparasitaire afin de compléter la série de fiches d'information pour qu'elles s'appliquent à toutes les cultures que l'on retrouve au Canada. Au cours des cinq prochaines années durant lesquelles le PCS servira de guide, la série complétée de fiches d'information sur la protection durable des cultures devra remplacer les [profils de culture](#) actuels d'AAC, lesquels comptent fortement sur l'application d'intrants synthétiques comme solution de gestion des cultures. Les fiches d'information sur la protection durable des cultures devraient se décliner sous forme d'outils accessibles aux agriculteurs pour les accompagner dans la transition vers des pratiques de gestion agricole plus résilientes.

De tels outils aux résultats concluants ont été mis au point par des groupes de producteurs agricoles du Canada, notamment ceux élaborés dans le cadre de la [Prairie Organic Grain Initiative en ce qui concerne les engrais verts](#) et [la gestion des mauvaises herbes à faibles intrants synthétiques](#) afin d'améliorer la fertilité des sols et lutter contre les ravageurs pour la production céréalière canadienne. Les agronomes locaux ont été formés pour utiliser ces outils afin qu'ils puissent assurer un transfert des connaissances aux agriculteurs et leur permettre d'acquérir une meilleure compréhension des pratiques agroécologiques résilientes et ainsi mieux se préparer à les adopter ou à amorcer la transition vers une production agricole biologique.

Recommandation 3. Investir dans a) le renforcement des capacités des agronomes et des associations d'agriculteurs pour la diffusion d'outils de pratiques de gestion bénéfiques localement adaptées et dans b) le transfert de connaissances entre les agronomes et les producteurs ainsi qu'entre producteurs.

Les données issues de la recherche et le développement d'outils de pratiques de gestion bénéfiques novateurs et localement adaptés doivent être transmises aux producteurs. Le PCS doit favoriser la formation des agronomes en ce qui concerne les pratiques exemplaires et les outils ainsi que la transmission de ces connaissances aux agriculteurs. Le PCS doit également investir dans les programmes d'échange de connaissances entre producteurs et les soutenir afin de favoriser l'adoption de pratiques exemplaires, notamment au moyen de programmes de mentorat, de fermes-écoles et d'associations de producteurs agricoles. L'agriculture canadienne souffre actuellement de lacunes en matière d'innovation puisque, souvent, les agriculteurs ne sont pas en mesure d'anticiper les retombées économiques de leurs innovations au moyen des méthodes classiques telles que les brevets ou les droits de propriété intellectuelle. En matière de gestion des ravageurs, les innovations bénéficient principalement aux grandes entreprises agricoles et sont importées au Canada. Des investissements dans la recherche locale, les outils et le renforcement des capacités (recommandation 2) ainsi que dans la diffusion du savoir (recommandation 3) sont essentiels afin d'encourager la mise au point de solutions proprement canadiennes et faire en sorte que les agriculteurs canadiens soient incités à innover en collaboration avec les agronomes et les scientifiques agricoles et qu'ils soient récompensés pour leurs innovations.

Recommandation 4. Procéder à des analyses du cycle de vie de l'énergie grise pour chaque secteur de l'agriculture et récompenser les producteurs pour leurs performances en matière d'efficacité énergétique.

Le système de production agricole qui prédomine actuellement au Canada a été défini comme étant « l'art de transformer le pétrole en nourriture » [traduction] (Clark et York 2008), et cela est en grande partie imputable à la fabrication, au transport et à l'épandage de pesticides synthétiques. Les longues distances que parcourent les produits agricoles (kilomètres-aliments) et la mécanisation massive sont également en cause. Cette dépendance aux combustibles fossiles n'est plus viable dans le contexte actuel du changement climatique qui s'aggrave.

Les émissions des secteurs canadiens de l'exploitation agricole et forestière comptent pour plus de [12 % des émissions totales du Canada](#) et, dans le contexte actuel, on ne s'attend pas à ce qu'elles

diminuent de façon significative d'ici 2030. Les mesures du Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique visent à réduire d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre de 30 % par rapport aux niveaux de 2005. Agriculture et Agroalimentaire Canada doit faire en sorte que le PCS vise à atteindre les objectifs de réduction de ces secteurs.

Afin d'avoir une meilleure compréhension des implications d'une telle finalité, AAC doit s'appuyer sur les expertises locales afin de réaliser des analyses de cycle de vie dans chacun des secteurs de l'agriculture pour quantifier et évaluer leur bilan d'énergie grise respectif. Ces analyses serviront à établir les niveaux de référence et les cibles, ainsi que les récompenses associées qui seront offertes aux producteurs présentant de faibles bilans d'énergie grise. Bien que les mesures incitatives servent à encourager les producteurs à réduire leur bilan énergétique, ceux dont la consommation énergétique est déjà faible devraient également être récompensés.

Recommandation 5. Investir dans les innovations qui reconnaissent et soutiennent le caractère multifonctionnel de l'agriculture.

Le rendement des récoltes constitue un facteur clé de la réussite agricole, mais elle ne peut constituer l'unique raison d'allouer des fonds à l'innovation. L'innovation doit servir des buts plus holistiques qui encouragent la multifonctionnalité de l'agriculture. En d'autres termes, les innovations doivent reconnaître et viser à améliorer les multiples bienfaits de l'agriculture, notamment son rôle dans les fonctions écosystémiques et le dynamisme culturel. Un exemple fort éloquent du genre d'innovations qui promeuvent la multifonctionnalité et encouragent la réduction de l'utilisation des pesticides synthétiques nous vient de la ville de New York aux États-Unis : [des producteurs qui œuvrent près des bassins hydrographiques de la ville bénéficient de soutien et de subventions afin d'adopter des pratiques agricoles durables](#) qui protègent la qualité de l'eau potable de la ville. Il s'agit non seulement d'une stratégie qui permet de diminuer les dépenses, mais également d'un moyen d'améliorer le développement économique local en raison des subventions régionales versées aux agriculteurs qui soutiennent la municipalité dans le maintien d'un service essentiel à coût moindre, tout en favorisant le développement économique local.

Recommandation 6. Augmenter les investissements dans la recherche et le développement de l'industrie de l'agriculture biologique.

[Les principes de l'agriculture biologique](#) abondent en bons exemples de pratiques de gestion bénéfiques en agriculture, et des investissements dans la recherche et l'innovation de l'agriculture biologique ainsi que dans le transfert étendu des connaissances bénéficieront à l'ensemble des producteurs dans le processus de transition.

L'industrie biologique, en plus de connaître un grand succès, est le marché de l'agriculture canadienne ayant le taux de croissance le plus élevé. Néanmoins, les pratiques de production de produits biologiques pourraient être améliorées davantage grâce des innovations en matière de rendement des récoltes, de gestion des ravageurs et de fertilité du sol. Des investissements dans la production biologique profitent à l'ensemble du secteur, puisque les effets des [innovations apportées aux pratiques de production de l'industrie biologique ainsi qu'aux marchés se trouvent décuplés](#) si, grâce au transfert des connaissances, ces pratiques sont adéquatement communiquées aux producteurs non certifiés qui sont en processus de transition vers une production à faible utilisation de pesticides synthétiques.

À tout le moins, le PCS devrait augmenter l'investissement dans la R et D de l'industrie biologique dans une mesure proportionnelle à sa part de marché, et ajuster annuellement les fonds alloués à mesure que la part de marché de l'industrie croît.

Domaine prioritaire numéro 2 du PCS : Durabilité environnementale et changements climatiques

Bon nombre des [pesticides les plus utilisés au Canada ne sont pas aussi nécessaires](#) que le prétendent leurs fabricants, ce qui signifie que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada homologue des pesticides synthétiques qui ne font que détériorer davantage le capital naturel sur lequel l'agriculture repose sans générer des retombées bénéfiques importantes au lieu de réglementer l'homologation de ces produits et ainsi réduire leur utilisation et les risques qu'ils posent. Les évaluations de la valeur des pesticides menées par l'ARLA se basent sur une définition d'« efficacité » qui dépend uniquement d'une amélioration faible et progressive du rendement des récoltes ou du contrôle des ravageurs, des conditions qui se révèlent bien souvent inexactes dans les circonstances réelles une fois que l'utilisation du produit a été approuvée au Canada.

Bien que l'ARLA doit améliorer ses processus d'homologation des pesticides au Canada afin de mieux protéger la santé humaine et environnementale, Agriculture et Agroalimentaire Canada porte en revanche la lourde responsabilité de réduire l'utilisation des pesticides en agriculture. La pollution causée par l'utilisation sans cesse croissante des pesticides synthétiques en agriculture au Canada menace la qualité de l'air, de l'eau et des sols fertiles du pays, et tout dommage causé à ces éléments de notre capital naturel menace la viabilité de tout le secteur de l'agriculture. Le PCS doit réduire de façon systématique l'utilisation de pesticides synthétiques au sein de l'agriculture canadienne en tant que moyen essentiel de remédier à la montée des risques et permettre une régénération des ressources desquelles l'agriculture dépend.

Recommandation 7. Élaborer une vision et une stratégie globales assorties de résultats mesurables afin de réduire l'utilisation des pesticides synthétiques dans l'ensemble des secteurs de l'agriculture.

On peut envisager et favoriser la réduction de l'utilisation des pesticides synthétiques de bien des façons. Les quelques exemples suivants de stratégies de réduction de l'utilisation des pesticides synthétiques assorties de résultats mesurables sont tirés d'études des cas provenant du Canada et de différents pays ailleurs dans le monde.

- Établir des cibles de réduction de l'utilisation des pesticides parmi les secteurs de l'agriculture qui sont soutenus par des incitatifs fiscaux, possiblement au moyen des programmes de gestion des risques de l'entreprise (consultez la section **Gestion des risques** ci-dessous pour plus de détails). Ces cibles doivent être établies selon des objectifs sectoriels réalisables basés sur les données de recherche qui démontrent qu'une réduction importante est possible et qu'elle entraîne peu ou pas de pertes financières pour les producteurs. Par exemple, des recherches menées dans plusieurs pays d'Europe confirment que l'utilisation des pesticides peut être réduite de 50 % sans entraîner de changement notable dans le rendement des [cultures céréalières — l'une des cultures pour lesquelles la réduction de l'utilisation des pesticides est la plus difficile à réaliser](#) — si des tactiques de lutte antiparasitaire intégrée rigoureuses sont mises en œuvre. Des études comme celle-ci peuvent servir à déterminer des cibles pour chacun des secteurs.
- Une autre approche possible consiste à exiger que les pesticides soient utilisés par les agriculteurs uniquement en dernier recours et qu'ils obtiennent l'approbation préalable d'un agronome qui aurait procédé à une visite de leur exploitation. Une telle stratégie s'harmonise à la lutte antiparasitaire intégrée (LAI), puisqu'elle considère les pesticides synthétiques comme moyen de contrôle de dernier recours, et c'est cette même approche d'utilisation des pesticides synthétiques « sur justification seulement » qui est préconisée dans la [Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018](#).
- Bien que les mesures qui incitent à délaisser les pesticides synthétiques sont préférables aux mesures qui sanctionnent leur utilisation, le principe de « pollueur-payeur » préconisé par le gouvernement du Canada pourrait être imposé en tant que mesure fiscale dissuasive pour l'utilisation de pesticides synthétiques, notamment au moyen d'une taxe sur les pesticides synthétiques dont certains exemples en expliquent le fonctionnement, [notamment le cas de la Colombie-Britannique dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement](#).

Dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de l'utilisation des pesticides, le PCS doit également viser en priorité la modification du [Programme des pesticides à usage limité](#) d'AAC afin d'y

inclure la présence d'agronomes formés en matière de processus de prise de décision pour la lutte antiparasitaire intégrée (LAI) de façon à ce que les cultures à usage de pesticides limité soient gérées selon les principes de la LAI et que les nouvelles homologations de pesticides synthétiques soient considérées comme solution de dernier recours.

Recommandation 8. Encourager l'adoption et la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques qui contribuent à réduire l'utilisation de pesticides synthétiques.

Le PCS doit récompenser l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques au moyen de crédits d'impôt, de remises, de marchés de services écosystémiques, de services d'agronomes entièrement subventionnés ou de soutien accru grâce aux programmes de gestion des risques de l'entreprise (consultez la section **Gestion des risques** ci-dessous pour plus de détails).

Par exemple, une stratégie de lutte antiparasitaire intégrée de réduction de la dépendance aux pesticides synthétique hautement efficace consiste à mettre de l'avant des [systèmes de culture novateurs](#). Si on prend pour exemple la culture du [canola](#), qui fait partie des secteurs de l'agriculture les plus florissants au Canada, une rotation de culture d'au moins quatre ans est essentielle pour réduire les risques d'infections causées par différents types ravageurs. Cependant, certains agriculteurs canadiens ont accéléré la rotation de culture à deux ans, et certains le cultivent même en continu pour des raisons financières, et c'est pourquoi l'utilisation de pesticides synthétiques pour la culture du canola ne cesse de croître. Si un système de culture élaboré selon la norme de rotation de quatre ans pour le canola avait été reconnu comme étant une pratique qui réduit de façon substantielle les risques et que sa mise en œuvre avait été encouragée au moyen d'un programme de gestion des risques de l'entreprise, les producteurs canadiens de canola auraient été moins contraints d'accélérer la rotation pour des raisons financières.

Ces types d'incitatifs fiscaux pour l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques permettront également à AAC d'atteindre les objectifs du Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique qui visent à protéger et à améliorer les puits de carbone ainsi qu'à perfectionner les pratiques de gestion des GES. La raison est que si l'on encourage les pratiques de gestion bénéfiques qui réduisent l'utilisation des pesticides synthétiques, cela aura pour effet de favoriser leur adoption généralisée, et ce type de pratiques contribue à régénérer le sol et permet de [plus grandes réussites en matière de stockage du carbone](#).

Recommandation 9. Éliminer les subventions pour le carburant et encourager la transition vers des carburants à faible teneur en carbone.

La lettre de mandat du ministre MacAulay stipule que le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire doit « appuyer le ministre des Ressources naturelles et la ministre de l'Environnement et du Changement climatique pour ce qui est de l'octroi d'investissements qui feront de notre secteur des ressources naturelles l'un des chefs de file mondiaux dans l'utilisation et l'élaboration de technologies et de processus propres et durables ». Comme toutes les industries du Canada, l'agriculture doit refléter les vrais coûts de production qu'elle entraîne. Les subventions pour le carburant, comme le [programme d'exemption de taxes sur le carburant agricole de l'Alberta](#), dissuadent les producteurs d'amorcer la transition vers une agriculture plus résiliente. Le PCS doit non seulement soutenir le ministre des Ressources naturelles et la ministre de l'Environnement et du Changement climatique dans l'octroi d'investissements dans des technologies agricoles plus vertes, il doit également accompagner les producteurs qui effectuent la transition vers des sources d'énergie propres (l'électrification et les biocarburants renouvelables, par exemple) en raison des effets bénéfiques que cela aura sur les émissions de gaz à effet de serre du secteur.

Domaine prioritaire numéro 3 du PCS : Gestion des risques

Les divers programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) se sont révélés être un élément crucial du cadre stratégique *Cultivons l'avenir 2* (CA2) et doivent continuer de faire partie intégrante du prochain cadre stratégique (PCS). Il est primordial de reconnaître que les programmes de gestion des risques de l'entreprise du PCS, y compris la réduction de la dépendance aux pesticides synthétiques, réduisent de façon substantielle les risques inhérents à la production agricole. Cela signifie que les pratiques de gestion bénéfiques, incluant la lutte antiparasitaire intégrée, les pratiques agroécologiques et de production biologique, constituent en elles-mêmes des stratégies de gestion des risques. Les producteurs qui adoptent des pratiques de gestion bénéfiques doivent par conséquent être récompensés dans le cadre des programmes de GRE du PCS. La lettre de mandat du ministre MacAulay stipule que le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire doit « travailler avec les producteurs et les gouvernements provinciaux afin d'évaluer si les différents filets de sécurité relatifs au revenu des agriculteurs répondent aux besoins des agriculteurs canadiens lorsque ces derniers doivent faire face à de graves difficultés sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle ». Or, la gamme actuelle de mesures ne répond pas aux besoins des agriculteurs qui effectuent la transition vers des pratiques de gestion bénéfiques ou qui les mettent en pratique. Cela signifie que les programmes actuels de GRE ne favorisent pas la réduction de l'utilisation des pesticides synthétiques.

Recommandation 10. Reconnaître les pratiques de gestion bénéfiques qui contribuent à réduire la dépendance aux pesticides synthétiques en tant que stratégies d'atténuation des risques en ce qui concerne l'admissibilité aux programmes de GRE et au soutien particulier.

L'ensemble des programmes de GRE du PCS doit encourager l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques qui augmentent la résilience et diminuent les risques. En d'autres termes, il ne doit pas seulement être adapté pour reconnaître les producteurs qui adoptent des pratiques des gestion bénéfiques comme y étant admissibles, mais également comme étant exposés à des risques plus faibles, les rendant ainsi admissibles à des conditions d'assurance favorables et des programmes d'indemnisation.

Ceux-ci pourraient notamment inclure :

- des contributions de contrepartie améliorées du programme Agri-investissement pour les producteurs qui réduisent leur dépendance aux pesticides synthétiques et qui adoptent des pratiques de gestion bénéfiques.
- des primes d'assurance réduites et des conditions particulières dans le cadre du programme Agri-protection pour les agriculteurs qui mettent en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques et dont les productions sont à faibles risques et à faible utilisation de pesticides synthétiques. L'admissibilité au programme Agri-protection se base actuellement sur la production à grande échelle du même produit année après année afin d'établir une référence pour des fins de comparaison. Les agriculteurs dont les productions sont diversifiées, y compris ceux qui effectuent des rotations régulières des cultures (une technique cruciale de la lutte antiparasitaire intégrée, comme nous l'avons expliqué plus haut avec l'exemple du canola), ne peuvent actuellement bénéficier de ces programmes en dépit du fait que cette pratique réduit effectivement les risques. Le programme Agri-protection doit être adapté pour accorder aux producteurs qui ont recours à des pratiques de gestion bénéfiques réduisant l'utilisation de pesticides synthétiques des taux d'assurance préférentiels étant donné que leurs pratiques réduisent les risques. Des régimes d'assurance mutualisés, comme le Fonds commun des producteurs de maïs (Il fondo mutualistico per il mais) en Italie, constituent de bons exemples de la façon dont ils sont mis en œuvre ailleurs. La [Coalition du budget vert](#) qualifie ce programme d'approche qui réduit les risques financiers associés aux dommages importants que les ravageurs peuvent causer aux cultures tout en permettant d'éviter les coûts environnementaux qui découlent de l'utilisation des pesticides synthétiques et qui encourage les pratiques de lutte antiparasitaire intégrée (LAI). Afin d'être couverts, les agriculteurs

doivent souscrire au régime, éviter d'utiliser les pesticides prioritaires et démontrer une mise en œuvre rigoureuse de pratiques de LAI.

- la mise en œuvre des principes classiques d'assurance pour orienter les conditions du programme Agri-stabilité afin d'accorder un traitement particulier aux agriculteurs dont les productions agricoles présentent des risques plus faibles et utilisent moins de pesticides synthétiques. Les producteurs agricoles qui ont recours à de plus faibles quantités de pesticides synthétiques et qui adoptent des pratiques de gestion bénéfiques réduisent leurs risques de subir des pertes de revenus importantes ainsi que leurs dépenses comparativement aux autres producteurs. Actuellement le programme Agri-stabilité privilégie les agriculteurs dont les productions reposent sur la monoculture et dont les risques et les dépenses sont élevés étant donné qu'il exige que a) les producteurs subissent 70 % de pertes de revenus pour être admissibles, ce qui est peu probable pour les exploitations qui mettent en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques dont la production est diversifiée et présente de faibles risques et que b) la marge de référence qui détermine le paiement soit déterminée en fonction des dépenses, lesquelles sont plus importantes pour les exploitations dont les risques et les intrants synthétiques sont plus élevés et habituellement plus faibles pour les agriculteurs qui adoptent des pratiques de gestion bénéfiques et utilisent moins de pesticides synthétiques et de semences traitées.

Recommandation 11. Reconnaître que les producteurs qui effectuent la transition vers la culture biologique et ceux qui sont engagés dans la production biologique devraient bénéficier dans une mesure égale des programmes de GRE.

À cet égard, Équiterre appuie les recommandations détaillées soumises conjointement par les organismes du secteur de la production biologique, incluant les organismes Cultivons biologique Canada, la Canada Organic Trade Association, la Fédération biologique du Canada et USC Canada.

Domaine prioritaire numéro 4 du PCS : Marchés et commerce

Le PCS a pour mission de reconnaître « [...] l'importance des activités et des possibilités de développement des entreprises ; en réglant les problèmes d'accès aux marchés pour trouver et exploiter de nouveaux débouchés et maintenir l'accès aux marchés existants ».

Au cours de 20 dernières années, Équiterre a élaboré ce qui a été décrit lors des plus récentes

rencontres internationales comme étant le programme d'agriculture biologique soutenue par la communauté le mieux organisé au monde. Ce succès repose sur la viabilité améliorée de la production biologique au Québec (attribuable en partie à une solide stratégie provinciale en matière d'agriculture biologique), sur l'intérêt accru des consommateurs envers les produits locaux, sains et issus de la production agricole durable ainsi que sur la stratégie marketing mise de l'avant par Équiterre afin d'établir le lien entre les producteurs et les consommateurs. Le Réseau de fermiers de famille d'Équiterre a permis de relier 131 fermes à 57 000 citoyens jusqu'à maintenant. Il s'agit là d'un brillant exemple d'un projet mené par des membres de la société civile qui a eu une incidence majeure sur la province de Québec des points de vue de l'économie, de l'agriculture, de la collectivité et de l'environnement. Il sert de projet pilote emblématique pour démontrer que le PCS devrait encourager des stratégies marketing similaires dans toutes les provinces et les territoires.

Recommandation 12. Soutenir des possibilités de commercialisation variées et à courtes chaînes d'approvisionnement.

Le PCS doit soutenir de différentes façons les possibilités de commercialisation variées et à courtes chaînes d'approvisionnement, notamment au moyen d'investissements dans les programmes tels que le Réseau de Fermiers de Famille d'Équiterre, grâce à la coordination et la gestion des marchés locaux ainsi qu'à la création et l'amélioration de pôles agroalimentaires et d'autres stratégies de commercialisation novatrices et à courtes chaînes d'approvisionnement.

Offrir du soutien pour les marchés à courtes chaînes d'approvisionnement permettra également de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les camions long-courriers qui transportent les aliments sur de longues distances, mesure qui fait partie des objectifs clés du Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique et des responsabilités du PCS d'AAC.

Recommandation 13. Soutenir l'expansion du marché des produits biologiques tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Le marché canadien des produits biologiques occupe le cinquième rang des marchés biologiques les plus importants au monde, et sa valeur s'élève à 4,7 milliards de dollars. Qui plus est, la demande pour les produits biologiques continue de croître à un taux de 16 % annuellement. L'approvisionnement local ne suffit pas à soutenir cette augmentation de la demande. Un récent sondage mené par la Canada Organic Trade Association a révélé que 56 % des Canadiens achètent des produits biologiques sur une base hebdomadaire, et que 86 % de ces consommateurs ont maintenu ou augmenté leur

fréquence d'achat de produits biologiques au cours de la dernière année.

Dans leurs recommandations pour le PCS soumises conjointement, les organismes Cultivons biologique Canada, la Canada Organic Trade Association, la Fédération biologique du Canada et USC Canada affirment que le « Canada peut stimuler la croissance économique verte et inclusive en plus de prendre des mesures immédiates en ce qui concerne le changement climatique grâce à des investissements stratégiques dans l'agriculture biologique » [traduction]. Équiterre endosse les recommandations détaillées formulées par ces organismes en ce qui concerne l'expansion du marché des produits biologiques tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Domaine prioritaire numéro 5 du PCS : Confiance du public

Un rapport de 2016 intitulé [2016 Canadian Public Trust Research Report](#) qui porte sur l'opinion publique a révélé que la confiance des Canadiens envers les aliments et l'agriculture a atteint un creux sans précédent. Seulement 23 % des personnes interrogées ont affirmé avoir confiance au système d'inspection du gouvernement canadien pour assurer la salubrité des aliments, et seulement 29 % croient que les agriculteurs canadiens sont de bons intendants de l'environnement. Aussi, 46 % des Canadiens ont déclaré qu'ils étaient personnellement préoccupés par l'utilisation de pesticides dans la production agricole.

Dans le cadre d'un récent sondage national mené par le groupe Gandalf, une majorité de Canadiens a déclaré ne pas avoir confiance au gouvernement canadien pour réglementer de façon adéquate l'utilisation de pesticides. Bien que la réglementation en matière de pesticides relève de la responsabilité de Santé Canada, ce même sondage a révélé que pour la plupart des Canadiens, l'utilisation de pesticides est principalement associée à la production agricole et que leurs principales préoccupations concernent la contamination de l'eau par les pesticides utilisés en agriculture et leurs répercussions sur la nature et plus particulièrement sur les pollinisateurs. AAC doit reconnaître la responsabilité qu'il partage avec Santé Canada pour regagner la confiance des Canadiens envers notre secteur agricole et l'usage responsable qu'il doit faire des pesticides synthétiques. Pour ce faire, il faut d'abord faire en sorte que les Canadiens possèdent toute l'information nécessaire pour mieux comprendre le rôle, l'utilisation et les effets des pesticides sur l'agriculture canadienne.

Recommandation 14. Investir dans l'amélioration de la surveillance et de la collecte de données en ce qui concerne l'utilisation de pesticides synthétiques en agriculture.

La confiance des Canadiens envers notre système d'alimentation dépend de l'accès à de l'information crédible. Le PCS doit investir dans la surveillance et la collecte de données en matière d'utilisation des pesticides synthétiques. Conformément à la recommandation de la Coalition du budget vert, le PCS doit, à tout le moins, redynamiser et élargir le Réseau national de monitoring et de surveillance des pesticides mis sur pied par le ministère de l'Environnement et du Changement climatique afin de « soutenir une évaluation et une réglementation efficaces de l'utilisation de pesticides aux fins agricoles et réduire les risques environnementaux » [traduction]. Pour apporter davantage d'améliorations, AAC peut s'inspirer d'exemples de chefs de file internationaux en la matière, comme la Californie et son portail d'information sur les pesticides, le [California Pesticide Information Portal \(CalPIP\)](#).